



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bovins

Question écrite n° 56858

Texte de la question

M Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation des éleveurs agricoles à l'égard du financement pour l'amélioration génétique du cheptel bovin. En effet, la participation de l'Etat pour l'amélioration génétique a été considérablement réduite. Cette diminution de crédits publics affecte essentiellement le financement du contrôle laitier et se traduit par une augmentation croissante de la prise en charge par les éleveurs. Ainsi, leur taux de participation, qui était de l'ordre de 40 p 100, passe, à l'heure actuelle, à 70 p 100, voire 80 p 100 pour le contrôle laitier. Cette situation pénalise d'autant plus les éleveurs que l'amélioration génétique nécessite des investissements lourds et à long terme de leur part. Il lui demande donc de bien vouloir prendre en compte la situation de ces éleveurs afin qu'ils ne soient pas défavorisés dans le contexte européen de demain.

Texte de la réponse

Reponse. - En plus des aides versées à l'amélioration génétique du cheptel à travers les budgets des offices interprofessionnels et de l'ANDA, l'Etat consacre l'intégralité du chapitre 44-50 aux actions de sélection animale et d'identification du cheptel. En loi de finance initiale, la dotation de ce chapitre était de 128 584 139 francs en 1991 ; cette somme a été reconduite lors du vote du budget 1992. Jusqu'en 1990 le rattachement de 11 500 000 francs, en provenance du fonds d'action rurale, venait compléter la dotation initiale du chapitre 44-50. Ce complément, intégralement affecté au financement du contrôle laitier dans les départements n'a pu être versé en 1991, en raison des mesures exceptionnelles de financement de la sécheresse d'une part et de régulation budgétaire d'autre part. Cette situation se reproduira très probablement en 1992, compte tenu des impératifs de préservation des grands équilibres économiques nationaux. Il ne s'agit donc pas de la part du ministre de l'agriculture d'un défaut de prise en compte de la situation des éleveurs, mais bien de la conséquence des contraintes d'équilibre budgétaire.

Données clés

Auteur : [M. Reitzer Jean-Luc](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56858

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 1992, page 1857